

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE L'UNION DU 8 OCTOBRE 2020

Délégués titulaires présents :

AS Bas Grésivaudan : M. Pierre SOULLIER ; AS Comboire à l'Echaillon : M. Jean-Marie GOGUET et M. René GAUTHIER ; AS Echaillon à St Gervais : M. Bruno DE FERRIER DE MONTAL ; AS Lancey à Gières : M. Eric GARCIN ; AS Pique Pierre à Roize : M. Gilbert JAY ; AS St Ismier à Grenoble : M. Bernard JAY et M. Michel PRAS ; AS Supérieur Rive Droite : M. Gérard COUP LA FRONDE ; AS Supérieur Rive Gauche : M. Michel COUTURIER et M. Bernard DRECQ ; Syndicat Unique de l'Oisans : M. Jean-Louis ARTHAUD ; AS Tencin à Lancey : M. Guy MONTEL ; AS Voreppe à Moirans : M. Jean-Pierre MICHALLAT

Soit 14 présents

Délégués titulaires représentés (pouvoirs) :

AS Bas Grésivaudan : M. Denis AMOUROUX à Pierre SOULLIER ; AS Echaillon St Gervais : M. Pierre BELLIER à M. BRUNO DE FERRIER DE MONTAL ; AS Lancey à Gières : M. Henri MURIANNE à M. Eric GARCIN ; AS Pique Pierre à Roize : M. Gilles GAUTHEY à M. Gilbert JAY ; AS Supérieur Rive Droite : M. Stéphane MASSET à M. Gérard COUP LA FRONDE ; Syndicat Unique de l'Oisans : Jean-Michel MAQUERET à M. Jean-Louis ARTHAUD ; AS Tencin à Lancey : M. Roger MICAUD à M. Guy MONTEL ; AS Voreppe à Moirans : M. Maurice BOUVIER-PATRON à M. Jean-Pierre MICHALLAT ;

Soit 8 pouvoirs

SOIT 22 TITULAIRES PRESENTS OU REPRESENTES

Délégués titulaires absents :

AS Bresson à St Ismier : M. Alain LESUR et M. Jean-Claude VOLLERY-THOMAS ;

Soit 2 absents

Délégués suppléants présents :

AS St Ismier à Grenoble : Mme Elisabeth Wolf

Soit 1 présent

Délégués suppléants représentés (pouvoirs) :

AS Bas Grésivaudan : M. Jean-Yves PANSU et M. Philippe FALQUE-VERT à M. SOULLIER ; AS Comboire à l'Echaillon : M. Max GUILLERMET à M. René GAUTHIER, M. Pierre ALLIBE à M. Jean-Marie GOGUET ; AS Echaillon à St Gervais : M. André GONON ET M. Georges OGIER à M. Bruno DE FERRIER DE MONTAL ; AS Lancey à Gières : M. Pierre GIRAUD et M. Patrick PERCONTE à M. Eric GARCIN ; AS Pique Pierre à Roize : M. Guy CARRICHON à M. Gilbert JAY ; AS Saint Ismier à Grenoble : M. Benoît PICARD à M. Bernard JAY ; AS Supérieur Rive Droite : Mme Mylène COUPE à M. Gérard COUP LA FRONDE ; AS Supérieur Rive Gauche : M. Jean-Pierre TURCHET à M. Michel COUTURIER ; Syndicat Unique de l'Oisans : M. Gilbert REY à M. Jean-Louis ARTHAUD ; AS Tencin à Lancey : M. Daniel PERRIN à M. Guy MONTEL ; AS Voreppe à Moirans : M. Antoine VEYRON et M. Jacques ROBICHOUX.

Soit 16 pouvoirs

Délégués suppléants absents :

AS Bresson à St Ismier : M. Louis SOLER (pouvoir à M. Lesur non pris en compte car absence de M. Lesur) et M. Alain CHAFFANEL ; AS Pique Pierre à Roize : M. Armand MURACCHINI ; AS Supérieur Rive Droite : Commune de Barraux ; AS Supérieur Rive Gauche : M. Bernard BRUNET-MANQUAT ; AS Tencin à Lancey : M. Michel PERRIN ; Syndicat Unique de l'Oisans : M. Rolland CHANEAC ;

Soit 7 absents

Pour le vote : 39 présents ou représentés (22 titulaires présents/représentés + 17 suppléants présents/représentés) sur 48 membres de l'Assemblée Générale.

Invités présents :

DDT : Mme Catherine DUCROS, Service Environnement.

MAIRIES : Commune de BOURG D'OISANS représentée par M. GOFFMAN, Commune de LA BUISSE représentée par M. RADICE, Commune de LA TRONCHE représentée par Mme WOLF, Commune de LIVET ET GAVET représentée par M. KEBAILI, Commune de VILLARD BONNOT représentée par M. MIOZZO et M. TINTILLIER.

Le quorum étant atteint l'assemblée générale peut commencer.

Avant de commencer l'Assemblée Générale il convient de préciser que l'assemblée de ce jour est bien l'assemblée des associations, elle est composée de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants élus parmi les propriétaires membres par les syndicats des associations adhérentes. Les communes sur les périmètres des ASA sont avisées et peuvent y assister.

Seuls les délégués élus par les ASA (titulaires et suppléants) peuvent participer au vote et chacun dispose d'une voix en dehors des pouvoirs (à savoir 24 pouvoirs).

A l'ordre du jour de l'assemblée générale :

- Rapport moral et financier,
- Election des titulaires et suppléants au Syndicat de l'Union application de l'article 12 des statuts (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par AS – art 11 des statuts),
- Indemnités du Président (Art 29 du Décret 2006-504 du 03 mai 2006)
- Indemnités du Vice-Président (Art 29 du Décret 2006-504 du 03 mai 2006) :
- Modification des statuts de l'Union.
- Modification des statuts des AS.

RAPPORT MORAL

Beaucoup de changements ont eu lieu depuis mai 2018, date de la dernière assemblée générale de l'Union. Celle d'aujourd'hui aurait dû se maintenir en mai 2020 mais a été reportée face à la crise sanitaire actuelle. Depuis mai 2018 l'Union s'est concentrée sur deux objectifs : réduire ses dépenses de fonctionnement et préparer les changements importants imposés par la loi GEMAPI qui instaure de nouvelles compétences pour les deux EPCI concernés dans le périmètre de l'Union : Grenoble Alpes Métropole et le SYMBHI.

Du fait de cette prise de compétence, les 12 associations syndicales doivent revoir leur objet et redéfinir leurs périmètres d'action. Quant à l'Union, suite à la dissolution de l'AD absorbée par le Symbhi, il convenait de revoir ses statuts et de modifier sa dénomination qui prendra en compte l'existence de la GEMAPI. C'est un travail considérable de longue haleine retardé par les changements d'interlocuteurs gémapiens et transfert de compétences retardant de deux ans les assemblées générales des A.S. Tous les services de l'Union et des AS ont travaillé pour aboutir à de nouveaux statuts ainsi que la modification des périmètres. Aujourd'hui, il vous est proposé le projet de modification des statuts de l'Union. Concernant les statuts de l'Union, pour être validé il faut que chaque association syndicale délibère lors de leur prochain syndicat pour valider les statuts de l'Union. Quant aux statuts des AS, ces derniers seront soumis à enquête publique du fait de leur changement d'objet.

Le 16 octobre 2020 aura lieu une réunion entre les AS, les EPCI et la DDT pour entériner les périmètres.

Il faut être conscient que de nouvelles difficultés financières vont se profiler compte-tenu des nombreuses modifications de périmètre qui vont entraîner des baisses de recettes importantes dans certaines associations syndicales remettant en cause leur contribution au fonctionnement de l'Union.

Il sera d'ailleurs souhaitable d'avoir une analyse collective de cette nouvelle situation après toutes les validations par les assemblées générales des A.S. afin d'assurer la pérennité de l'Union.

Aujourd'hui, il convient de voter pour élire le nouveau syndicat de l'Union 1 titulaire et 1 suppléant par association syndicale soit un total de 12 titulaires et 12 suppléants.

Après cette assemblée se tiendra donc un syndicat qui élira cette fois-ci un nouveau Président et Vice-Président de l'Union. De mai 2018 au 10 juillet 2020 c'est Monsieur Soullier qui a été le Président de l'Union. Depuis, c'est M. De Ferrier De Montal, Vice-Président, qui l'a remplacé dans l'attente de cette nouvelle élection.

Le Président demande de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Le rapport moral est adopté par 39 voix pour sur les 39 membres présents ou représentés.

RAPPORT FINANCIER

L'article 23 des statuts de l'Union fixe les bases de répartition des dépenses entre les membres des ASA.

Les dépenses de fonctionnement sont réparties entre les AS en fonction de leur faculté contributive de l'année N-1. Le compte administratif c'est-à-dire les dépenses réalisées :

- sur 2018 les dépenses se montaient à 903 921.54 € (896 884,74 € en fonctionnement et 7 036,80 € en investissement).
- Pour 2019 les dépenses payées par l'Union étaient de 529 388.34 € (523 158.54 € en fonctionnement et 6 229.80 € en investissement).
- Pour 2020 les prévisions du budget primitif et budget supplémentaire totalisent 606 350 € (590 050 € en fonctionnement et 16 300 € en investissement).

A la lecture de ces chiffres, vous êtes à même de constater l'effort financier réalisé suite à une gestion rigoureuse de l'Union.

Le Président demande de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Le rapport financier est adopté par 39 voix pour sur les 39 membres présents ou représentés.

ELECTION DES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SYNDICAT DE L'UNION

M. DE FERRIER DE MONTAL informe qu'il n'y a pas eu de dépôt de nouvelle liste dans les 5 jours avant l'AG.

Les membres titulaires et suppléants ont reçu avec leur convocation la liste des représentants des AS. Le bulletin de vote a été remis à chacun des participants. M. DE FERRIER DE MONTAL demande s'il y a des observations.

M. COUTURIER, Président de l'AS Supérieur Rive Gauche demande au Président de l'Union de prendre acte du changement de titulaire dans son syndicat : M. Bernard DRECQ – présent ce jour- devient titulaire à la place de M. Bernard BRUNET-MANQUAT. Il convient d'en tenir compte dans le calcul des voix.

Il revient à l'assemblée de voter les membres titulaires et suppléants du Syndicat inscrits sur la liste.

Les membres présents choisissent le vote à main levée.

Le Président demande de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

La liste présentée par M. DE FERRIER DE MONTAL est adoptée par 39 voix pour sur les 39 membres présents ou représentés

INDEMNITES DU PRESIDENT

M. DE FERRIER DE MONTAL, informe l'assemblée que statutairement c'est à l'assemblée générale que sont déterminées les indemnités du Président.

L'indemnité au Président allouée à ce jour est de 300 € brut mensuel, M. DE FERRIER DE MONTAL propose de valider 300 € NET pour la durée du mandat.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

L'indemnité du Président d'un montant de 300 € net est votée par 39 voix pour sur les 39 membres présents ou représentés.

INDEMNITES DU VICE-PRESIDENT

M. DE FERRIER DE MONTAL informe qu'à la dernière assemblée générale une indemnité pour le Vice-Président d'un montant de 100 € brut par mois avait été votée.

Il propose d'allouer 100 € NET au Vice-Président de l'Union.

M. DE FERRIER DE MONTAL demande de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

L'indemnité du Vice-Président d'un montant de 100 € net est votée par 39 voix pour sur les 39 membres présents ou représentés.

MODIFICATION DES STATUTS DE L'UNION

Il convient de modifier les statuts de l'Union suite à l'instauration de la GEMAPI et à l'absorption de l'AD par le SYMBHI. Le projet des nouveaux statuts de l'Union a été approuvé lors du Syndicat de l'Union du 21 septembre 2020. Ces statuts doivent être validés par cette assemblée générale. Ensuite chaque syndicat d'AS délibèrera pour accepter ces modifications. Du fait du changement de l'objet, ces nouveaux statuts devront être soumis à enquête publique et ensuite pris par Arrêté Préfectoral.

Il convient de passer au vote :

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

L'assemblée générale approuve les statuts de l'Union modifiés par 39 voix pour sur les 39 membres présents ou représentés.

MODIFICATION DES STATUTS D'AS

Les Associations Syndicales doivent modifier leurs statuts pour que leurs objets et périmètres soient en conformité avec la GEMAPI. Le projet de nouveaux statuts- types d'AS a été validé par le Syndicat de l'Union du 21 septembre 2020 et transmis à la DDT. Ces statuts doivent être validés par l'assemblée générale de l'Union. Ensuite chaque Association Syndicale soumettra à leur assemblée générale pour approbation ces nouveaux statuts qui seront ensuite validés par enquête publique et Arrêté Préfectoral.

Il convient de passer au vote :

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

L'assemblée générale approuve le projet des statuts d'AS par 39 voix pour sur les 39 membres présents ou représentés.

Le Président sortant,

B. DE FERRIER DE MONTAL

